Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Casier judiciaire suisse

Casier judiciaire suisse: extrait 1 destiné aux autorités

Destinataire
Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP

But
Assurer l'exécution des peines et des mesures

Etabli par
Carole Rudaz

Données d'identification

Nom	De Crousaz	Lieux d'origine CH	Trey
Nom de célibataire	De Crousaz	Nom parent 1	De Crousaz
Prénom(s)	Thierry	Prénoms parent 1	Eliane Rose
Date de naissance	30.01.1986	Nom parent 2	De Crousaz
Sexe	masculin	Prénoms parent 2	Bernard
Nationalités	Suisse	Domicile (Etat / lieu)	Suisse / 1690 Villaz-St-Pierre
Pays de naissance	Suisse	Catégorie d'étrangers	
Lieu de naissance	Billens	Source des données	CdC-UPI

Anciennes identités

Nom	De Crousaz	Prénom(s)	Thierry	Date de naissance	30.01.1986

Jugement 1

Date du jugement	22.05.2014
Autorité	Tribunal pénal de la Glâne
date de notification	27.05.2014
Date d'entrée en force	02.06.2014
Numéro de dossier	65 14 1

Infractions

actes d'ordre sexuel avec un enfant (tentative)
art. 187 ch. 1 CP, art. 22 al. 1 CP
Date de l'infraction: 11.01.2013

diffusion de pornographie à une personne de moins de 16 ans
art. 197 ch. 1 aCP
Date de l'infraction: 02.2013-03.2013

actes d'ordre sexuel avec un enfant
art. 187 ch. 1 CP
Date de l'infraction: 09.2010-10.2010

faire usage d'un moyen de transport sans titre de transport au sens de la loi sur le transport de voyageurs
art. 57 al. 2 let. b aLTV
Date de l'infraction: 05.2012-05.2013

Sanctions

Peine privative de liberté, 8 mois
avec sursis exécutoire, délai d'épreuve 3 an(s) à partir de/du 27.05.2014, avec assistance de probation

Amende, CHF 100.00
sans sursis exécutoire

Motifs de la fixation de la peine

fixation de la peine en cas de concours réel
art. 49 al. 1 CP

commis dans un état d'irresponsabilité
art. 19 al. 1 CP

Circonstances atténuantes
art. 48 CP

Décisions ultérieures

D-R Révocation

Date de la décision	19.09.2017
Autorité	Tribunal pénal de la Glâne
Numéro de dossier	-
Se rapporte à	Peine privative de liberté

En l'état actuel, le jugement 1 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
dès que la personne en question est considérée comme décédée.

Jugement 2

Date du jugement	19.09.2017
Autorité	Tribunal pénal de la Glâne
date de notification	22.09.2017
Date d'entrée en force	03.10.2017
Numéro de dossier	65 17 5

Infractions

actes d'ordre sexuel avec un enfant (tentative)
art. 187 ch. 1 CP, art. 22 al. 1 CP
Date de l'infraction: 05.2013-29.06.2016

actes d'ordre sexuel avec un enfant
art. 187 ch. 1 CP
Date de l'infraction: 05.2013-29.06.2016; 05.2012-06.2012

actes destinés à la consommation propre de pornographie dure contenant des actes d'ordre sexuel effectifs avec des mineurs
art. 197 al. 5 2e phr. CP
Date de l'infraction: 05.2012-06.2012; 05.2013-29.06.2016

recrutement d'un mineur pour participer à une représentation pornographique
art. 197 al. 3 CP
Date de l'infraction: 05.2012-06.2012; 05.2013-29.06.2016

Sanctions

Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

Peine privative de liberté, 36 mois
sans sursis exécutoire

Motifs de la fixation de la peine

fixation de la peine en cas de concours réel
art. 49 al. 1 CP

Temps de détention imputable sur la peine

448 jour(s)

Décisions ultérieures

D-MoMe Modification de la mesure

Date de la décision	20.09.2021
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-
Mesure levée	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP
Mesure	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

DU-RC Prescription de règles de conduite

Date de la décision	20.09.2021
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-

D-MoMe Modification de la mesure

Date de la décision	15.03.2021
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-
Mesure levée	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP
Mesure	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

DU-RC Prescription de règles de conduite

Date de la décision	15.03.2021
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-

D-MoMe Modification de la mesure

Date de la décision	26.02.2020
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-
Mesure levée	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP
Mesure	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

DU-RC Prescription de règles de conduite

Date de la décision	26.02.2020
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-

**En l'état actuel, le jugement 2 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
dès que la personne en question est considérée comme décédée.**

Jugement 3

Date du jugement	09.02.2026
Autorité	Tribunal pénal de la Sarine
date de notification	25.02.2026
Date d'entrée en force	09.02.2026
Numéro de dossier	65 25 33

Infractions

actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance
art. 191 CP
Date de l'infraction: 05.2021-08.09.2021; 09.07.2021

actes destinés à la consommation propre de pornographie dure
art. 197 al. 5 1re phr. CP
Date de l'infraction: 01.04.2021-04.04.2021; 03.2021-09.09.2021; 12.05.2021-07.09.2021

violation du domaine secret et du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues
art. 179quater al. 1 CP
Date de l'infraction: 09.07.2021; 12.07.2021-2021

commission d'actes d'ordre sexuel sur un enfant
art. 187 ch. 1 al. 1 CP
Date de l'infraction: 01.04.2021-04.04.2021; 03.2021-09.09.2021; 12.05.2021-07.09.2021

Sanctions

Peine privative de liberté, 48 mois
sans sursis exécutoire

Traitement institutionnel des troubles mentaux et des addictions selon art. 59 et 60 CP
Suspension de l'exécution de la peine au profit d'une mesure

Motifs de la fixation de la peine

fixation de la peine en cas de concours réel
art. 49 al. 1 CP

Temps de détention imputable sur la peine

1 jour(s)

**En l'état actuel, le jugement 3 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
dès que la personne en question est considérée comme décédée.**

Jugement 4

Date du jugement	27.08.2026
Autorité	Ministère public du canton de Fribourg
date de notification	28.08.2026
Date d'entrée en force	27.08.2026
Numéro de dossier	FCH F 25 13834

Infractions

actes destinés à la consommation propre de pornographie dure contenant des actes d'ordre sexuel effectifs avec des mineurs

art. 197 al. 5 al. 2 CP

Date de l'infraction: 01.01.2025-30.09.2025

Sanctions

Aucune peine additionnelle

Motifs de la fixation de la peine

fixation de la peine en cas de concours rétrospectif

art. 49 al. 2 CP

Peine complémentaire, peine partiellement complémentaire, peine d'ensemble

Peine d'ensemble se rapportant au jugement du 09.02.2026 (Tribunal pénal de la Sarine)

**En l'état actuel, le jugement 4 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
dès que la personne en question est considérée comme décédée.**